PIECES A FOURNIR POUR L'ADHESION

1. Personne physique

- 01 copie de la CNIB/Passeport valide ;
- 01 acte de naissance pour les enfants ;
- 02 photos d'identité ;
- 01 procuration (s'il y'a lieu) ;
- 01 copie du dernier bulletin de paie (s'il y'a lieu) ;
- Remplir la demande de virement de salaire (s'il y'a lieu).

2. Entreprise, association

- 01 copie du registre de commerce pour les entreprises ;
- 01 copie du récépissé pour les associations ;
- 02 photos d'identité du ou de chaque mandataire ;
- 01 copie de la CNIB/Passeport du/des mandataires ;
- 01 procuration (s'il y'a lieu) ;
- 01 copie de la décision désignant les signataires ;
- 01 copie du procès-verbal de l'entité en création.

NB : le membre doit maintenir dans son compte un solde minimum de 3 000 FCFA.

FRAIS ET REMUNERATION DES DEPOTS

- Frais de tenue de compte : 100 FCFA par mois ;
- Intérêts sur comptes d'épargne : 3,5% l'an ;
- Intérêts sur comptes bloqués : 3,75% l'an à 7% l'an.

CONDITIONS D'ACCES AU CREDIT

- Etre membre de la CODEC-Ouahigouya ;
- Avoir la majorité légale;
- Disposer d'un compte de dépôt à vue ;
- Avoir 02 mois d'ancienneté pour les non-salariés ;
- Avoir effectué plusieurs transactions ;
- Avoir une activité génératrice de revenu ;
- Pour les salarié, percevoir son premier salaire ;
- Avoir 01 mois d'ancienneté pour les marchés ;
- Habiter ou travailler dans la zone d'intervention ;
- Domicilier les revenus de l'activité à financer ;
- Disposer d'une garantie adaptée ;
- Signer la caution solidaire pour les crédits groupes

CARACTERISTIQUES DES CREDITS

- Montant : suivant le coût du projet ;
- Taux d'intérêt : suivant le type de crédit ;
- Fréquence de remboursement : unique, mensuel, trimestriel, semestriel ;
- Durée : 60 mois maximum, suivant le type de crédit.

PIECES A FOURNIR POUR LE CREDIT

1. Personne physique salariée

- 01 copie de la pièce d'identité valide ;
- 01 copie des 03 derniers bulletins de salaire ;
- 01 copie du contrat de travail pour le privé.

2. Personne physique non salariée

- 01 copie de la pièce d'identité valide ;
- 01 titre de propriété (garantie);
- 01 état de droit réel (si la garantie est une parcelle);
- 01 compte d'exploitation de l'activité à mener.

3. Association ou coopérative

- 01 copie de la CNIB valide de chaque demandeur ;
- 01 copie du document de reconnaissance ;
- 01 copie de la décision de demande du prêt ;
- 01 copie de la CNIB valide du président du bureau.

4. Entreprise ou société

- 01 copie du contrat enregistré (s'il y'a lieu);
- 01 copie de l'ordre de service ;
- 01 copie du registre de commerce ;
- 01 copie de la CNIB du ou des mandataires ;
- 01 titre de propriété (garantie);
- 01 état de droit réel (si la garantie est une parcelle).

NOS AGENCES

A Ouahigouya :
secteur n°03, à 200 m, côté nord de la paroisse Notre Dame de la Délivrande - Tél : 24 55 30 45 ou 62 81 87 04

A Kongoussi :
en face du rondpoint de la femme - Tél : 61 58 88 41

Un outil d'auto prise en charge pour les filles et fils du Diocèse de Ouahigouya

COOPÉRATIVE DIOCÉSAINE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT- OUAHIGOUYA

Heures d'Ouvertures

⇨**Matin : Lundi à vendredi: 7h 45mn à 12h 15mn**
et le samedi : 8h 15mn à 10h 45mn
⇨**Soir : Lundi à jeudi : 13h 30mn à 15h 45mn et**
le vendredi : 14h 00mn à 15h 45mn

01 BP 33 Ouahigouya 01- tél : (226) 24 55 30 45
E-Mail : codec_ouahigouya@yahoo.fr - Siège social : Ouahigouya,
secteur n°03 à 200 m, côté nord de la paroisse Notre Dame de la Délivrande
Agrément : A – 42090382 du 08 mai 2009

CONTEXTE

A l'occasion du centenaire de l'évangélisation au Burkina Faso célébré en l'an 2000, une analyse de situation a révélé que notre Eglise Catholique a bénéficié largement de l'aide extérieure grâce à la solidarité ecclésiale Nord-Sud. Cependant, après cent ans d'existence, notre Eglise-Famille se doit d'oeuvrer davantage vers son auto-prise en charge. C'est donc dans cette perspective que les Evêques du Burkina Faso ont invité les fidèles catholiques à travers un appel lancé le **28 février 1998** à Ouagadougou à développer des initiatives pour s'auto-prendre en charge. Pour donner la voie à suivre, l'Evêque du diocèse de Ouahigouya a donné des instructions pour la mise en place d'une institution de microfinance au profit de sa communauté. Le présent document vise donc à vous faire connaitre davantage l'institution, ses produits et services et les conditions d'accès en vue de susciter la pleine et entière adhésion de toutes et de tous.

TEXTE REGLEMENTAIRE

Créée par arrêté N° 2009-170/MEF/SG/DGTCP/DMF du 08 mai 2009, la CODEC-Ouahigouya est régie par la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant règlement des Système Financiers Décentralisés au Burkina Faso.

DATES IMPORTANTES

- Appel des Evêques du Burkina : 28 février 1998 ;
- Date de création: 06 septembre 2008 ;
- Date d'obtention de l'agrément : 08 mai 2009 ;
- Date de début d'exercice : 01 juin 2009;
- Date d'inauguration du siège actuel : 14 avril 2013 ;
- Date d'inauguration de la première agence : 2012 ;
- Date de la première AGO: 12 juin 2010.

ZONE D'INTERVENTION

La CODEC-Ouahigouya couvre le diocèse de Ouahigouya à travers deux (2) agences :

- Zone Est: l'agence de la zone Est est basée à Kongoussi. Elle désert les membres des paroisses de Baam, de Kongoussi, de Sabcé, de Bourzanga et de Tikaré.
- Zone Ouest: l'agence de la zone Ouest est basée à Ouahigouya. Elle désert les membres des paroisses de Séguénega, de Ouahigouya, de Gourcy, de Thiou, de Boussou et de Titao.

MISSION-VISION

- Mission : « Promouvoir, au moyen de services financiers et non financiers adaptés, le développement économique et l'auto-prise en charge de la communauté catholique et de toute autre personne de bonne volonté selon l'esprit de l'Evangile ».
- Vision : « C'est ensemble dans la solidarité et au nom de notre dignité, que nous pouvons et devons lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes »

ACTIVITES

La CODEC-Ouahigouya mène les activités ci-après:

- Collecte de l'épargne auprès des membres;
- Octroie des crédits aux membres;
- Transfert d'argent (orange money) ;
- Formation des membres (éducation financière) ;
- Délivrance des engagements par signature.

CIBLE

La CODEC-Ouahigouya s'adresse à toute personne physique ou morale en règle vis-à-vis des lois au Burkina Faso. Il n'y a donc pas de distinction de religion, d'ethnie, de race ou de bord politique.

SOLUTIONS D' EPARGNE

1. Epargne non rémunérée

- Compte de dépôt à vue (uniquement au membre) ;
- Compte d'épargne M'zanga (membre ou non) ;
- Epargne obligatoire (relatif au crédit).

2. Epargne rémunérée (unique au membre)

- Livret d'épargne (épargne classique) ;
- Dépôt à terme ou compte bloqué ;
- CODEC-Pèlerinage ;
- Epargne Logement.

SOLUTIONS DE CREDIT

- Crédit Préfinancement de Marché ;
- Crédit Petit Commerce ;
- Crédit Sécurité Alimentaire ;
- Crédit Communautaire ;
- Crédit Femme Active ;
- Crédit Pour Salarié ;
- Crédit Equipement ;
- Crédit Matériel Roulant ;
- Crédits en Nature Pour Femme ;
- Crédit Activité Génératrice de Revenus.
- **Crédit TIK N'YIKI**

SOLUTIONS DE SERVICES

- Virement de salaires /pensions ;
- Transfert d'argent (Orange Money) ;
- Délivrance des cautions et lignes de crédit ;
- Attestation de capacité financière ;
- Formations et appui-conseil.

CONDITIONS D'ADHESION

- Remplir et signer la fiche d'adhésion;
- Payer au moins 01 part sociale de 10 000 FCFA ;
- Payer le droit d'adhésion de 1 000 FCFA ;
- Effectuer au moins le versement initial exigé:
  - ➲ Compte non rémunéré : 3 000 FCFA
  - ➲ Compte rémunéré : 4 000 FCFA.

La part sociale est remboursée en cas de démission

« Dans un élan de solidarité et d'entraide mutuelle, CODEC-Ouahigouya attend ton adhésion car ce sont les petits ruisseaux qui font la grande rivière ».